

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE

Secteur Est : Fondation de Nice

Secteur Centre et Ouest : Association REFLETS

OBJECTIF

Proposer un véhicule pour les bénéficiaires du RSA ou demandeur d'emploi en accompagnement global reprenant une activité salariée ou entrant en formation professionnelle lorsque les transports en commun ne peuvent être mobilisés.

PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs ou demandeur d'emploi en accompagnement global en reprise d'emploi ou entrant en formation professionnelle.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Tout le Département.

(Ci-dessous les Antennes sur lesquelles il sera possible de récupérer les véhicules).

CONTENU DE L'ACTION

Lorsque l'absence de véhicule rend impossible la reprise d'activité, les horaires ou trajets ne permettant pas d'emprunter les transports en commun, il est désormais possible de réserver un véhicule (voiture boîte manuelle/automatique, voiture sans permis ou scooter) sur une période allant de 1 à 3 mois maximum et suivant les disponibilités affichées sur PARCOURSMOB.

PROCEDURE

- Diagnostic mobilité : vérification de l'absence de solution mobilité par le référent
- Réservation d'un véhicule en ligne sur PARCOURSMOB
- **Pour les bénéficiaires du RSA : Inscrire dans le CER ou avenant l'action d'insertion, volet emploi, « mise à disposition de véhicules »**
- Présentation du bénéficiaire muni du **contrat de travail ou d'une attestation de formation, du justificatif de domicile, d'un chèque de caution ou des espèces** (la caution est restituée au plus tard 2 mois après la fin de la mise à disposition), **d'une pièce d'identité, du permis de conduire** (Français ou Européen datant de plus d'un an – uniquement pour Mobilis06) **ou d'un BSR** le cas échéant.
- Montant de la caution : voiture : 230€ - scooter : 260€

	Voiture	Scooter
1 ^o mois	Prise en charge totale du Département	Prise en charge totale du Département
2 ^o mois	100€ à la charge du bénéficiaire	50€ à la charge du bénéficiaire
3 ^o mois	250€ prise en charge totale par le bénéficiaire	100€ prise en charge totale par le bénéficiaire

ORGANISMES CONVENTIONNES

Secteur	Coordonnées	LIEUX DE MISE A DISPOSITION
EST	<p>FONDATION DE NICE</p> <p>☎ : 04.92.29.20.20 / 06.16.18.76.09</p> <p>Email : cap.entreprise@fondationdenice.org</p>	<p>9 VOITURES 11 SCOOTERS</p> <p>1 rue Pierre Mélarède 06100 NICE</p>
CENTRE ET OUEST	<p>ASSOCIATION REFLETS</p> <p>☎ : 06 07 10 86 77</p> <p>Email : Mobilis06@reflets.asso.fr</p>	<p>22 VOITURES 12 SCOOTERS</p> <p>14, rue Pasteur 06800 Cagnes sur Mer</p> <p>et</p> <p>10, avenue Pierre Isnard ICARDO 06200 Nice</p>

PERMIS INTENSIF

Secteur Est : Fondation de Nice

Secteur Centre et Ouest : Association REFLETS

OBJECTIF

Proposer aux bénéficiaires du RSA la possibilité de passer le permis de conduire dans un délai de 3 à 5 mois maximum.

PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs ou demandeurs d'emploi en accompagnement global **ayant une grande disponibilité**, en cours d'accompagnement professionnel pour reprendre un emploi dont le seul obstacle est le permis.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Tout le Département.

CONTENU DE L'ACTION

Suite à l'information collective, l'intégration se fera après un entretien individuel sur le potentiel des candidats : motivation, capacité cognitive, appropriation de l'espace et compréhension des consignes. Cet accompagnement vise un meilleur ciblage des publics sur leur capacité à suivre une formation intensive (entre 3 et 5 mois) pour l'obtention du permis.

La formation au code de la route se fera, prioritairement sur un véhicule équipé d'une boîte manuelle, sur une période de maximum 1 mois avec un apprentissage réparti sur 20 h par semaine.

Par la suite, les cours de conduite d'un maximum de 40h seront organisés sur les 2 à 4 mois restants.

Ce dispositif permet également d'accompagner les bénéficiaires ayant déjà obtenus le code, ils suivront uniquement la formation à la conduite.

PROCEDURE

- Positionner sur PARCOURSMOB le bénéficiaire à la journée d'information et pré diagnostics,
- **Pour les bénéficiaires du RSA : Inscrire dans le CER ou l'avenant l'action d'insertion, volet emploi, « autoécole sociale »**

Pour information, la participation du bénéficiaire est de 300€ **dont 100€ à l'inscription** ; il devra se présenter **muni d'un RIB et d'une pièce d'identité.**

ORGANISMES CONVENTIONNES

Secteur	Coordonnées	Centre d'apprentissage
EST	<p>FONDATION DE NICE</p> <p>☎ : 04.92.29.20.20 / 06.16.18.76.09</p> <p>Email : cap.entreprise@fondationdenice.org</p>	<p>Auto-école sociale 90, rue de l'arbre inférieur 06300 Nice</p>
CENTRE ET OUEST	<p>ASSOCIATION REFLETS</p> <p>☎ : 06 19 56 53 96</p> <p>Email : Mobilis06@reflets.asso.fr</p>	<p>Antibes, Cannes</p> <p>et</p> <p>Nice ouest : 10, avenue Pierre Isnard ICARDO 06200 Nice</p>